

Communauté de Communes

*Jabron Lure Vançon Durance*

*Le village – 04290 SALIGNAC*

*Tél. 04.92.34.46.75*

*cclvd@orange.fr*

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
C.C.J.L.V.D.**

**Séance du 12 Avril 2017**

COMMUNE	CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES	MEMBRES PRESENTS	POUVOIRS ou SUPPLEANTS
AUBIGNOSC	René AVINENS	X	
	Frédéric ROBERT	X	
	Serge LERDA	X	
CVSD	Michel FLAMEN D'ASSIGNY	X	
	Olivier LENOIR		
MONTFORT	Yannick GENDRON	X	
PEIPIN	Frédéric DAUPHIN	X	
	Béatrice FIGUIERE	X	
	Grégory BERTONI		Pouvoir à M. Philippe SANCHEZ-MATHEU
	Joëlle BLANCHARD	X	
	Philippe SANCHEZ-MATHEU	X	
	Sabine PTASZYNSKI		Pouvoir à Mme Béatrice FIGUIERE
	Robert ESCARTEFIGUE		Pouvoir à M. Frédéric DAUPHIN
SALIGNAC	Farid RAHMOUN		
	Chantal CHAIX		Pouvoir à M. Christian TRABUC
	Christian TRABUC	X	
	Isabelle MORINEAUD	X	
SOURRIBES	Patrick HEYRIES	X	
BEVONS	Gérard COUTELLE		Suppléant : Jean-Paul CROUVIZIER
CHATEAUNEUF MIRAVAIL	Jean-Claude CHABAUD	X	
CUREL	Thierry BELLEMAIN		Suppléant : Antoine POLATOUCHE
MONTFROC	Jean-Noël PASERO	X	
NOYERS SUR JABRON	François HUGON	X	
	Brice CHADEBEC		Pouvoir à M. François HUGON
LES OMERGUES	Alain COSTE		
SAINT VINCENT SUR JABRON	Michel WATT	X	
VALBELLE	Pierre-Yves VADOT		Suppléant : Raymond GROS

**Pour la CCJLVD :**

Emily FAVRE, Directrice

Marina PAMPLONA, Chargée de mission

Séance ouverte à 18h40, avec 21 présents (dont 3 suppléants) et 5 pouvoirs. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Michel FLAMEN D'ASSIGNY

Monsieur le Président rappelle que la commission finance s'est réunie le 7 avril dernier afin de préparer les budgets.

M. WATT demande si des explications ont été apportées pour expliquer le déficit observé sur le CA de la CCVJ voté lors de la dernière séance. Monsieur le Président indique que des explications ont été apportées et distribue une fiche explication élaborée par M. COUTELLE.

M. WATT propose d'organiser une réunion (plus large que la commission finance) afin d'étudier poste par poste, voir où ça ne va pas et trouver de possibles pistes d'économies.

M. TRABUC indique qu'il est pour le fait que la commune participe plutôt que les administrés.

## **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le compte-rendu du précédent Conseil de la CCJLVD est adopté à l'unanimité.

## **2. PRESENTATION DU BUDGET**

Monsieur le Président explique que l'élaboration du budget cette année a été compliquée puisque nous avons dû fusionner deux intercommunalités.

Cette année encore le budget de notre collectivité risque d'être déficitaire sur l'année. Ainsi les excédents reportés risquent à nouveau d'être impactés au lieu de servir à l'investissement.

Il est donc nécessaire de retrouver un budget équilibré sur l'année. L'idéal serait de pouvoir dégager un excédent suffisant d'une année sur l'autre pour pouvoir investir sur le territoire et améliorer les équipements et les services existants.

Monsieur le Président rappelle que cette situation de tension budgétaire s'explique par les charges supplémentaires que l'Etat fait assumer aux collectivités locales avec :

- le Fonds de péréquation (FPIC) contribution qui est passé de 12 563 € à 105 052 €
- la Réforme des rythmes scolaires (dont le coût de près de 60000 € n'est compensé que pour moitié par l'Etat)

En parallèle, l'Etat diminue ces dotations via la contribution au redressement des finances publiques. En 2014 la DGF était de 120 000 € elle est désormais de 40 000€ pour le territoire CCLVD. Cette année nous disposons d'un sursis mais cette baisse devrait reprendre en 2018.

Ces dépenses supplémentaires et ces recettes en diminution ont nécessité en 2014, 2015 et 2016 de nombreux efforts de notre collectivité et de nos administrés puisque entre autres mesures :

- les subventions ont été fortement diminuées (15%)
- Les coopératives scolaires ont subi une baisse de 25% de leur financement
- Les dotations aux écoles ont été impactées passant de 75€ à 65€/enfant
- Suppression du service fortement déficitaire de la ludothèque en Juillet 2015
- Suppression du service des mercredis la fréquentation étant trop faible au vu des équipes mobilisées
- Augmentation du tarif des garderies et des TAP
- Les indemnités des élus ont été revues à la baisse
- Le temps de travail des agents va revenir à 1607heures en septembre 2017
- Fin de la prise en charge du prélèvement FPIC pour le compte des communes à compter de 2016 soit un gain de 54 551€

La CCLVD a fait de nombreux efforts pour tenter de redresser sa situation financière qui est donc passé de – 175 000 € en fin 2015 à – 14 000 € fin 2016.

Toutefois, cette année encore des efforts, devront être réalisés pour équilibrer le budget ex-CCLVD puisque les aides du contrat enfance jeunesse de la CAF sur notre centre de loisirs devrait diminuer et la reprise des résultats du budget annexe ZA de Montfort entraîne un déficit estimé à 40 000 €.

La CCVJ, qui a rejoint le territoire de la CCLVD pour constituer notre nouvelle intercommunalité présente un budget en déficit l'année dernière de près de 60 000 €.

Au vu des services rendus par la collectivité, dont la compétence principale concerne le scolaire, périscolaire et l'enfance-jeunesse, les marges de manœuvre sont restreintes. L'harmonisation des tarifs du périscolaire et de l'extrascolaire font partie des pistes à étudier pour la rentrée de septembre. Par ailleurs l'optimisation des dépenses est à réfléchir sur la compétence enfance jeunesse avec une gestion du service à réexaminer.

### **3. VOTE DU TAUX 2017 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)**

Le territoire de la CCJLVD est concerné par la TEOM (pour l'ex CCLVD) et la REOM (pour l'ex CCVJ). La nouvelle intercommunalité dispose de 5 ans pour choisir l'un ou l'autre des modes de facturation pour le service Ordures ménagères. Il conviendra sans doute d'y réfléchir dès cette année.

Il précise aux membres du conseil que les services fiscaux ont évalué la base prévisionnelle d'imposition 2017 à 3 452 618. Cette année est une première, puisque la gestion du service était auparavant confiée au SMIRTOM. Ce dernier ayant été dissout, la CC a conventionné avec l'agglomération pour assurer ce service en 2017.

L'agglomération a estimé cette année, au vu des comptes de résultat du SMIRTOM une contribution à hauteur de 392 897,93 € auquel il convient d'ajouter les contributions payables au SYDEVOM.

Par conséquent, le taux de la TEOM fixé l'année précédente à 12.48.% peut être maintenue.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil communautaire fixe le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 12,48 % pour l'année 2017.**

### **4. DETERMINATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE ORDURES MENAGERES**

Le territoire de la CCJLVD est concerné par la TEOM (pour l'ex CCLVD) et la REOM (pour l'ex CCVJ). La nouvelle intercommunalité dispose de 5 ans pour choisir l'un ou l'autre des modes de facturation pour le service Ordures ménagères. Il conviendra sans doute d'y réfléchir dès cette année.

Il précise aux membres du conseil qu'auparavant, sur le territoire de l'ex-CCVJ, la REOM représentait 190 € par foyer.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil communautaire fixe le montant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) à 190 € par foyer pour l'année 2017.**

### **5. FIXATION DU TAUX POUR LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES - ANNEE 2017**

La CC étant à CFU unique elle doit se prononcer sur le taux relatif à la Cotisation Foncière des Entreprises (qui est une des composantes de l'ex-TP).

Les services fiscaux ont évalué la base prévisionnelle d'imposition 2017, pour la CFE, à 3 417 000.

Le taux moyen pondéré de CFE issue de la fusion est de 26.26%. Ce taux moyen pondéré correspond à la somme des bases CFE sur la somme des produits CFE. Ce taux fait l'objet d'un lissage de droit de 4 ans.

Pour l'équilibre de notre budget, le produit de C.F.E. attendu est de 917 465 €, ce qui correspond à un taux de 26.85%.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de se prononcer sur le vote du taux pour la cotisation foncière des entreprises, pour l'année 2017.

**Après en avoir délibéré à majorité le conseil communautaire fixe le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 26.85 % pour l'année 2017. Il décide de lisser le taux de CFE sur une période de 4 ans.**

## 6. FIXATION DU TAUX POUR LES TAXES APPLIQUEES AUX MENAGES - ANNEE 2017

Monsieur le Président propose encore cette année d'augmenter les taux de taxes ménages afin d'équilibrer le budget et récupérer près de 30 000 € sur les taxes ménages. Sans hausse des impôts, le budget de la collectivité risque d'être encore déficitaire et les excédents reportés seront de nouveau impactés, au lieu de servir à l'investissement.

Trois propositions budgétaires sont faites aux membres du conseil :

- un budget sans hausse d'impôts avec de fortes contraintes pesant sur les possibilités futures de développement de l'intercommunalité,
- un budget avec une hausse d'impôts de 50 000€, cette hausse étant répartie sur la TH et la CFE,
- un budget avec une hausse d'impôts de 100 000€, cette hausse étant également réparties sur les deux catégories de contribuables mentionnées ci-dessus,

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de se prononcer sur les propositions budgétaires et les propositions de taux qui s'ensuivent.

**Après en avoir délibéré à la majorité, le conseil communautaire décide de retenir la position intermédiaire soit une hausse de fiscalité de 50 000 €. Ainsi, il fixe le taux de la Taxe d'Habitation à 7,38 %, pour l'année 2017. Il fixe le taux de la Taxe Foncière sur le Non Bâti à 3,71 %, pour l'année 2017. Il fixe le taux de la Taxe Foncière sur le Bâti à 0.66 %, pour l'année 2017. Enfin, il décide de lisser les seuls taux de taxe foncière non bâti et bâti sur 3 ans.**

## 7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire qu'il est nécessaire de délibérer sur les subventions de fonctionnement que la communauté de communes souhaite accorder aux associations.

Au vu des contraintes budgétaires existantes, il propose que cette année encore les subventions soient diminuées à hauteur de 20% par rapport à l'année précédente. Il suggère de ne pas toucher cette année aux subventions aux associations du territoire CCLVD, ces dernières ayant déjà fortement été impactées les années précédentes.

--- Monsieur le Président propose ainsi aux membres du conseil communautaire que les subventions pour l'année 2017 soient attribuées de telle manière :

Organismes concernés	Montants 2015	Montants 2016	Montants 2017
Coopérative scolaire de Montfort (1500 € x 2 classes)	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Coopérative scolaire d'Aubignosc (1500€ x 3 classes)	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €

Coopérative scolaire de Châteauneuf-VSD (1500 € x 2 classes)	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Coopérative scolaire de Salignac (1500 € x 3 classes)	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
Coopérative scolaire de Peipin – Maternelle (1500 € x 2 classes)	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Coopérative scolaire de Peipin – Primaire (1500 € x 4 classes)	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Bibliothèque pédagogique de Sisteron	500,00 €	0,00 €	500,00 €
RAMIP	4 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Crèche Lou Pichoun	35 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €
Fonds d'Aide aux Jeunes	500,00 €	0,00 €	
Mission locale	3 200,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
RASED	500,00	650,00	650,00
Office de Tourisme Digne			3 000,00 €
MAM		500,00	700,00€
<b>Total</b>	<b>68 400,00 €</b>	<b>57 650,00 €</b>	<b>70 850€</b>

	Montants 2015	Montants 2016	Montants 2017 sollicités	Montants 2017 avec diminution de 20%
LA VALLEE SANS PORTE	6 000,00 €	9 250,00 €	3 000,00 €	2400€
ASSOC TERRES D ENCRE	500,00 €	500,00 €		
ESPRIT DE PARTAGE	500,00 €	500,00 €		
FOYER RURAL VALLEE DU JABRON pour les Jabronnades		1 000,00 €	1 000,00 €	800€
COMITE DES FETES CH MIRAVAL	500,00 €	0,00 €		
FOIRE AUX AGNELLES	500,00 €	0,00 €		
LES AMIS FOIRE BIO MONTFROC	500,00 €	500,00 €		
LES SENTIERS D AR LIRE	500,00 €	500,00 €		
MISSION LOCALE AHP	1 227,60 €	1 227,60 €	1 227,60 €	980€
SYNDICAT INITIATIVE VALLEE DU JA	4 000,00 €	4 000,00 €	5 500,00 €	4400€
CRECHE DE NOYERS	45 000,00 €	62 800,00 €	60 000,00 €	60 000€
<b>Total</b>	<b>59 227,60 €</b>	<b>80 277,60 €</b>	<b>71 227,60 €</b>	<b>68 980€</b>

Il demande aux membres du conseil communautaire de se prononcer sur le vote de ces subventions pour l'année 2017

Le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

<b>TERRITOIRE DE L'EX CCLVD</b>	
<b>Organismes concernés</b>	<b>Montants 2017</b>
Coopérative scolaire de Montfort (1500 € x 2 classes)	3 000,00 €
Coopérative scolaire d'Aubignosc (1500€ x 3 classes)	4 500,00 €
Coopérative scolaire de Châteauneuf-VSD (1500 € x 2 classes)	3 000,00 €
Coopérative scolaire de Salignac (1500 € x 3 classes)	4 500,00 €
Coopérative scolaire de Peipin – Maternelle (1500 € x 2 classes)	3 000,00 €
Coopérative scolaire de Peipin – Primaire (1500 € x 4 classes)	6 000,00 €
Bibliothèque pédagogique de Sisteron	0,00 €
RAMIP	3 500,00 €
Crèche Lou Pichoun	27 000,00 €
Fonds d'Aide aux Jeunes	0,00 €
Mission locale	2 500,00 €
RASED	650,00
Office de Tourisme Digne (voir délibération DCC n° 24/2017)	3 000,00 €
MAM	700,00€
<b>Total</b>	<b>61 350€</b>

<b>TERRITOIRE DE L'EX CCVJ</b>	
<b>Organismes concernés</b>	<b>Montants 2017</b>
LA VALLEE SANS PORTE	0,00 €
ASSOC TERRES D'ENCRE	0,00 €
ESPRIT DE PARTAGE	0,00 €
FOYER RURAL VALLEE DU JABRON pour les Jabronnades	1000€
COMITE DES FETES CH MIRAVAIL	0,00 €
FOIRE AUX AGNELLES	0,00 €
LES AMIS FOIRE BIO MONTFROC	0,00 €
LES SENTIERS D AR LIRE	0,00 €
MISSION LOCALE AHP	980€
SYNDICAT INITIATIVE VALLEE DU JA	4000€
CRECHE DE NOYERS	Report au prochain conseil
<b>Total</b>	<b>68 980€</b>

Après en avoir délibéré à la majorité, le conseil communautaire accorde des subventions aux associations telles définies dans le tableau ci-dessus, et au titre de l'année 2017. Il prévoit pour cela, les crédits correspondants au compte 6574 – Chapitre 65.

Monsieur GENDRON ayant d'autres engagements quitte la séance.

## 8. PARTICIPATION Pays SISTERONNAIS

Monsieur le Président explique que cette question a été reporté lors du dernier conseil, dans l'attente de plus de renseignements à l'issue du conseil d'administration du Pays.

Afin de financer l'animation du programme Espace Vallées la CC devra participer à hauteur de 1428€ pour la seule partie ex-CCVJ.

Par ailleurs la cotisation 2017 au Pays pour le territoire CCJLVD est de 5359 €, le territoire de l'ex CCLVD figure dans ce calcul puisque le Pays Sisteronais Buech a récupéré l'animation du CRET depuis cette année.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 17 voix pour, 6 abstentions et 1 contre approuve la participation de la C.C.J.L.V.D, pour l'année 2017 et au titre de l'animation du Pays, pour un montant de 5 359 €. Il valide la participation de la C.C.J.L.V.D, pour l'année 2017 et au titre de l'animation du programme Espaces Valléens, pour un montant de 1 428 €. Il précise que les crédits prévus au budget primitif 2017 au Chapitre 65 – Article 657358 Subventions de fonctionnement versées aux autres groupements de collectivités sont suffisants pour honorer cette participation. Il autorise le Président à réaliser les démarches nécessaires.**

## 9. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire le budget primitif général de l'exercice 2017. Il propose de faire une reprise des résultats de l'exercice 2016 (égaux à ceux de Monsieur le Trésorier, Receveur de la Communauté de communes). Il précise que l'opération ZA de Montfort étant clôturée, il convient d'intégrer les résultats de ce budget au budget principal soit + 175€ en fonctionnement et – 22 877.55€ en investissement.

L'affectation proposée est la suivante :

- **L'excédent de fonctionnement 2016, soit 444 826,93€ est affecté intégralement à la section de fonctionnement.**

**Cet excédent correspond au cumul des excédents suivants :**

- **303 532.43 € pour le budget principal CCLVD) auquel s'ajoute le résultat de fonctionnement 2016 de la ZA de Montfort + 175€**
- **141 119.50€ pour le budget principal de la CCVJ**

Le **budget primitif 2017** s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Pour la **section de fonctionnement**, ainsi qu'il suit :  
Dépenses et recettes : **2 887 858 €**
- Pour la **section d'investissement** ainsi qu'il suit :  
Dépenses et recettes : **739 912.56 €**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire décide l'affectation des résultats de l'exercice 2016 telle que définie ci-dessus. Il vote ensuite le budget primitif général 2017 tel que détaillé ci-dessus.**

## **10. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE DE LA Z.A. LES PAULONS**

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire le budget primitif de la Z.A. Les Paulons de l'exercice 2016. Il propose de faire une reprise des résultats de l'exercice 2016 (égaux à ceux de Monsieur le Trésorier, Receveur de la Communauté de communes).

L'affectation proposée est la suivante :

- o **L'excédent de fonctionnement 2016, soit + 3 735.85 € est affecté intégralement à la section de fonctionnement.**

Le **budget primitif 2017** s'équilibre en dépenses et en recettes :

- o Pour la **section de fonctionnement**, ainsi qu'il suit :  
Dépenses et recettes : **62 685.85 €**
- o Pour la **section d'investissement** ainsi qu'il suit :  
Dépenses et recettes : **58 500.00 €**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire décide l'affectation des résultats de l'exercice 2016 telle que définie ci-dessus. Il vote ensuite le budget primitif 2017 de la Z.A. Les Paulons tel que détaillé ci-dessus.**

## **11. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire le budget primitif du Service Public d'Assainissement Non Collectif de l'exercice 2016. Il propose de faire une reprise des résultats de l'exercice 2015 (égaux à ceux de Monsieur le Trésorier, Receveur de la Communauté de communes).

**Le résultat de fonctionnement 2016 laisse apparaître un résultat négatif de 135 €. Il n'y a donc pas d'affectation de résultat.**

**Monsieur le Président propose deux scénarios :**

- **SCENARIO 1 : AVEC LE SISTERONNAIS BUECH**
  - Ne peut effectuer que 50 contrôles des installations existantes et 5 ventes d'immeuble.
  - Nécessite d'effectuer les contrôles en fin d'année 2017. En effet, nous ne pouvons pas faire les contrôles et émettre les pénalités si après nous ne sommes pas en mesure d'effectuer le suivi de la réhabilitation de leur installation (conception et exécution).
- **SCENARIO 2 : AVEC LA SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**
  - Peut effectuer l'ensemble des contrôles que nous souhaitons.
  - Nécessite une augmentation de nos tarifs de 25 € pour les contrôles des installations existantes et 25 € pour les ventes d'immeuble.
  - Nécessite de s'interroger sur l'opportunité de mettre en place une redevance annuelle (dès 2018).

Le **budget primitif 2017** s'équilibre en dépenses et en recettes :

- o Pour la **section de fonctionnement**, ainsi qu'il suit :  
Scénario 1 : Dépenses et recettes : **16 170 €**  
Scénario 2 : Dépenses et recettes : **78 640 €**

**A cela, il convient d'ajouter la ligne d'avance de trésorerie (Cf. DCC.38.17) :**

- En dépenses : Chap. 067 - Compte 678: Charges exceptionnelles -20 573.33 €
- En Recettes : Chap 077 - Compte 7788 Produits exceptionnels divers +20 573.33 €



Par ailleurs, le résultat de fonctionnement 2016 laissait apparaître un résultat négatif de 135 €. Cette somme était noté avec le signe négatif sur le tableau Excel ce qui faussait le résultat. Par conséquent, il a été décidé de corriger en enlevant le symbole négatif et réduisant les dépenses imprévues de 1 055,00 € à 785,00 € afin d'équilibrer le budget. Ainsi, le **budget primitif 2017** s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Pour la **section de fonctionnement**, ainsi qu'il suit :  
Scénario 2 : Dépenses et recettes : **99 213,33 €**

**Après en avoir délibéré à la majorité, le conseil communautaire décide l'affectation des résultats de l'exercice 2016 telle que définie ci-dessus. Il vote ensuite le budget primitif 2017 du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) selon le scénario 2 tel que détaillé ci-dessus.**

## **12. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES**

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire le budget primitif des Ordures Ménagères de l'exercice 2017.

Le **budget primitif 2017** s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Pour la **section de fonctionnement**, ainsi qu'il suit :
  - Dépenses et recettes : **655 323.73 €**
- Pour la **section d'investissement** ainsi qu'il suit :
  - Dépenses et recettes : **33 889.40 €**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire vote le budget primitif 2017 des Ordures Ménagères tel que détaillé ci-dessus.**

## **13. POINT SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Renouvellement de contrat de l'agent d'entretien de Montfort

## **14. QUESTIONS DIVERSES**

**M. le Président lève la séance à 21h15**